

## CALENDRIER DES ACTIVITES FORESTIERES

Opération	Localisation	déc N-1		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		déc	
		16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15	16-30	1-15		
<i>Martelage</i>	Zone sensibles*																										
<i>Reconnaissance des chablis* et exploitation des chablis**</i>	Zone sensibles*						Personne seule uniquement																				
<i>Coupe et travaux sylvicoles</i>	Zone sensibles*																										
<i>Desserte</i>	Zone sensibles*																										

	Périodes autorisées
	Périodes interdites
	Période possible mais à éviter

**\* Zones clairement identifiées par des listes de parcelles (Fournies par le GTJ en concertation avec ONF et FP)**

Les listes de parcelles sont liées à ce tableau

les listes peuvent être révisées en cas d'évolution du milieu ou en cas d'évolution des populations sans modification du tableau

si modification, elles seront proposées aux propriétaires concernés qui signeront un avenant à la charte d'engagement signée par le propriétaire

Ces listes peuvent être révisées en cas d'une meilleure connaissance ultérieure des zones de nidification, le tableau pourra alors être amendé (en concertation GTJ-forestiers)

**\* La reconnaissance des chablis réalisée par une personne seule est possible dans les parcelles concernées. Elle sera différée au maximum par l'agent concerné.**

**\*\* Sauf contrainte impérieuse : récolte urgente de chablis, attaque de scolyte. L'exploitation est interdite avant le 1er juillet.**

